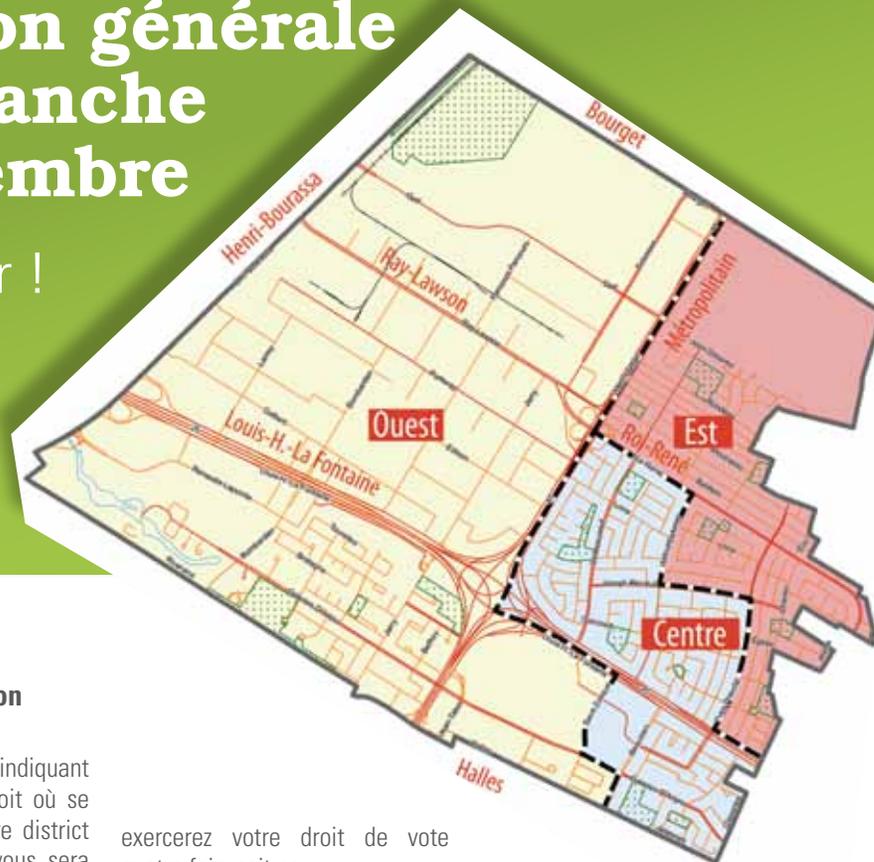


# Regards sur Anjou

## Élection Montréal « c'est ma ville, je vote »

### Élection générale le dimanche 3 novembre

Allez voter !



#### Où voter lors de l'élection générale ?

Une carte de rappel vous indiquant le nom, l'adresse de l'endroit où se tiendra le scrutin dans votre district et les heures d'ouverture vous sera envoyée vers la fin du mois d'octobre. Cette carte vous indiquera également le lieu du vote par anticipation. Apportez-la lorsque vous irez voter. Elle permettra au personnel électoral de vous trouver plus rapidement sur la liste électorale.

L'arrondissement d'Anjou est divisé en trois districts électoraux : Est, Ouest et Centre. La présente carte de l'arrondissement vous permettra de trouver plus facilement le district électoral auquel vous appartenez.

Si vous avez une question, vous pouvez communiquer avec le personnel du bureau d'élection d'Anjou, du lundi au vendredi, de 10 h à 18 h, par téléphone au 514 507-1748 ou rendez-vous en personne aux Galeries d'Anjou, entrée 5, 2<sup>e</sup> étage, bureau 206B.

#### Un devoir civique

Seules les personnes qui sont inscrites sur la liste électorale peuvent voter. Comme électeur ou électrice, vous

exercerez votre droit de vote quatre fois, soit pour :

- le **maire de la ville de Montréal**, siégeant au conseil municipal;
- le **maire de l'arrondissement** et conseiller de la ville de Montréal, siégeant au conseil municipal et au conseil d'arrondissement;
- le **conseiller de la ville de Montréal**, siégeant au conseil municipal où il représente Anjou et au conseil d'arrondissement;
- le **conseiller d'arrondissement** de votre district électoral, siégeant au conseil d'arrondissement.

Au total, cinq personnes composeront le conseil d'arrondissement.

#### Vote par anticipation

Peut voter par anticipation, aux dates ci-dessous, tout membre du personnel électoral, toute personne handicapée ou toute personne qui a des motifs de croire qu'elle sera absente du district ou incapable de voter à l'endroit où elle devrait le faire le jour du scrutin.

Les dates sont :

- Vendredi 25 octobre de 9 h à 21 h
- Dimanche 27 octobre de midi à 20 h
- Lundi 28 octobre de 9 h à 21 h
- Mardi 29 octobre de 9 h à 21 h
- Mercredi 30 octobre de 9 h à 14 h

N'oubliez pas d'apporter l'une des pièces d'identité nécessaires pour voter.

#### Travailler pour l'élection générale 2013

Remplissez à cet effet le formulaire de demande en ligne à <https://electionmtl.postulez.tmsigal.com/>

Si vous avez des questions : <http://election-montreal.qc.ca/voter/index.fr.html>

## Message de Luis Miranda



Anjou toujours en mouvement

Alors que nous entrons tranquillement dans l'automne, Anjou continue à bourdonner de projets et de nouveautés qui profiteront à tous nos résidents.

#### Communauto à Anjou

Les utilisateurs de plusieurs moyens de transport seront heureux d'apprendre que notre arrondissement dispose maintenant de trois stations de véhicules en libre-service offertes par Communauto. L'implantation de ce service d'autopartage dans notre collectivité vise à réduire les gaz à effet de serre et la dépendance à l'automobile. C'est en ce sens que nous soutenons ce projet et offrons à l'organisme la possibilité de garer les voitures disponibles dans des stationnements municipaux. Je convie tous les Angevins et les Angevines qui le désirent à faire l'essai de ce service pratique et convivial (détails en p. 3).

#### Deux nouvelles bannières réputées aux Galeries d'Anjou

Fort de son emplacement stratégique sur l'île de Montréal, à la croisée de plusieurs grands axes routiers d'envergure, notre arrondissement attire de nombreuses entreprises commerciales et industrielles. Leurs activités profitent à toute la communauté angevine, que ce soit par le biais des emplois qu'elles génèrent ou des alternatives qu'elles représentent pour les consommateurs dans le quartier. Nous souhaitons donc la bienvenue aux bannières Simmon's et Target qui viennent de s'installer au centre commercial des Galeries d'Anjou.

#### Futur centre communautaire d'Anjou

Il est attendu depuis longtemps et nous avons tous hâte de pouvoir l'inaugurer : le nouveau centre communautaire d'Anjou devrait ouvrir ses portes d'ici la fin de l'année. Malgré le léger retard dû à la grève des travailleurs de la construction au début de l'été, les travaux vont bon train. Situé au 7800, boulevard Métropolitain Est, le bâtiment a été spécialement conçu pour offrir à nos résidents diverses activités proposées par l'arrondissement et par des organismes d'Anjou, pour le plus grand plaisir des Angevines et des Angevins.

Comme toujours, je vous rappelle que je suis disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le 514 493-8010.

Bel automne à toutes et à tous !

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

**Responsable de la publication**  
Aline Boulé

**Réalisation et conception graphique**  
Octane Stratégies

**Impression**  
Systèmes Datamark inc.

**Tirage**  
21 100 exemplaires

**Distribution**  
Société canadienne des postes (Médiaposte)

**Site Web**  
ville.montreal.qc.ca/anjou

**Dépôt légal**  
2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2013 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



**Mairie de l'arrondissement d'Anjou**

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine  
Anjou (Québec) H1K 4B9  
Ouverte du lundi au vendredi,  
de 8h30 à 16h30  
anjou@ville.montreal.qc.ca

**Accueil, information et orientation**  
514 493-8000 ou 311

**Culture, sports, loisirs et développement social**  
514 493-8200

**Urgence**  
911

**Police**  
Poste de quartier 46  
514 280-0146  
Appels non urgents  
514 280-2222

**Travaux publics**  
(bris d'aqueduc et d'égout)  
514 493-5130

**D**éveloppement durable



# Un comité consultatif environnemental représentatif du milieu angevin

Sur la photo, on aperçoit les membres du comité :

Sur la première rangée, M<sup>me</sup> Michelle Di Genova Zammit, présidente du comité, M<sup>me</sup> Denise Pouliot, de la Société d'horticulture et d'écologie d'Anjou (SHÉVA), et deux représentantes de l'arrondissement, M<sup>me</sup> Andrée Duquette, directrice de l'arrondissement, et M<sup>me</sup> Isabelle Ménard, directrice du Développement du territoire et Études techniques;

Sur la deuxième rangée, M. Richard Tassé du Développement du territoire et Études techniques, M<sup>me</sup> Stéphanie D. Dubois, représentante des citoyens de moins de 18 ans, M. Luis Miranda, maire d'Anjou, M. Luc Castonguay, représentant des citoyens, M. Jacques Gauthier, représentant des jardins communautaires, M. Jacques Laffèche, représentant des industriels, M. André Genty, représentant des aînés, M. Guillaume Parent-Frenette, représentant des citoyens de 18 à 35 ans, et M<sup>me</sup> Aline Bourgon, représentante des citoyens.

Comme nous l'avons déjà annoncé dans une précédente édition de ce bulletin, l'arrondissement d'Anjou a créé un comité consultatif environnemental permanent dans le cadre du *Plan local de développement durable 2012-2015*. À la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 9 juillet dernier, les membres du comité ont été nommés. Ce comité est présidé par la conseillère d'arrondissement, M<sup>me</sup> Michelle Di Genova Zammit. Mentionnons que le maire d'arrondissement,

M. Luis Miranda en fait également partie, car il est membre d'office de tous les comités de l'arrondissement.

Ce comité est représentatif du milieu angevin puisqu'il comprend des personnes provenant de divers milieux (organisme pour aînés, comité d'école, secteur industriel, jardin communautaire, représentants des 18-35 ans, SHÉVA et citoyens) en plus des représentants de l'arrondissement. On les aperçoit d'ailleurs sur la photo. Mentionnons

toutefois que deux membres du comité n'apparaissent pas sur la photo, soit M. Martin Savaria, directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, et M<sup>me</sup> Francine Drouin, représentante des écoles.

Rappelons que le comité consultatif environnemental a pour mandat d'étudier les dossiers relatifs au développement durable et d'émettre des recommandations au conseil d'arrondissement sur les actions à entreprendre.

**le 15 novembre**



## Défilé du père Noël à Anjou

Pour le plus grand plaisir de toutes les familles et de tous ceux qui ont gardé une âme d'enfant, le Défilé du père Noël sera de retour le vendredi 15 novembre, en soirée, dans les rues d'Anjou. Tous les détails seront diffusés dans le prochain numéro.

## Fête de l'Action de grâces

Les bureaux administratifs de l'arrondissement, ainsi que les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront fermés le **lundi 14 octobre**, jour de l'Action de grâces.

## Venez rencontrer vos élus

### Séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement le **mardi 1<sup>er</sup> octobre, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement. Aucune séance n'aura lieu durant la période électorale municipale.

Renseignements : 514 493-8004.



**Gilles Beaudry**  
Conseiller d'arrondissement  
District Ouest

**Andrée Hénault**  
Conseiller de ville pour  
l'arrondissement d'Anjou

**Luis Miranda**  
Maire d'arrondissement  
et conseiller de ville

**Paul-Yvon Perron**  
Conseiller d'arrondissement  
District Est

**Michelle Di Genova Zammit**  
Conseillère d'arrondissement  
District Centre

# ANJOU

LE PLAN LOCAL DE **2012 - 2015**  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Ensemble pour une métropole durable !

Dans le cadre du *Plan local de développement durable 2012-2015*, nous vous présentons ici...

... l'une des mesures mises de l'avant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi la dépendance à l'automobile

## Inauguration de trois stations Communauto à Anjou



Le 4 septembre dernier, **M. Luis Miranda**, maire de l'arrondissement d'Anjou, et **M. Marco Viviani**, directeur du développement et des relations publiques de Communauto, ont inauguré les trois premières stations de véhicules en libre-service offertes par Communauto à Anjou.

M. Miranda s'est dit fier de l'implantation de ce nouveau service d'autopartage qui répond aux attentes exprimées par de nombreux citoyens lors du *Forum de discussion* qui s'est tenu en septembre 2012. L'arrondissement a d'ailleurs soutenu Communauto, une entreprise à vocation sociale, urbanistique et environnementale, pour que le projet se réalise. L'autopartage est en effet l'une des

mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi la dépendance à l'automobile.

Les trois voitures actuellement disponibles sont garées dans des stationnements municipaux : à côté de l'aréna Chénier, du terrain de tennis du parc des Roseraies et au nord de l'avenue Chaumont, près de l'avenue Azilda.

Le nombre de véhicules augmentera progressivement selon la demande, ce qui ne devrait pas tarder puisque près de 100 Angevins se sont déjà abonnés au service.

Vous pouvez vous informer du fonctionnement de ce service au [www.communauto.com](http://www.communauto.com).

... l'une des mesures visant à favoriser la récupération et la valorisation

## Maintien du service de destruction de documents personnels



L'arrondissement prend des mesures dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence pour favoriser le développement durable. C'est dans cet esprit qu'un service de déchiquetage de documents personnels a été de nouveau offert, à plusieurs reprises durant l'année 2013, à la population angevine. Compte tenu de son aspect confidentiel et sécuritaire, bien des Angevins ont profité de ce service. Les résidus serviront à produire des produits à base de papier... et préserveront quelques arbres.

**Nous remercions les citoyens de leur contribution à la sauvegarde de notre environnement.**

*On a un plan !  
On le suit !  
On agit !*

## Sécurité

### Bris d'une ampoule fluocompacte (AFC) : précautions à prendre

Si vous brisez une ampoule fluocompacte, quelques mesures de sécurité s'imposent en raison du mercure qu'elle contient :

- Ouvrez immédiatement portes et fenêtres extérieures.
- Faites sortir les gens et les animaux de la pièce.
- Quittez la pièce et aérez-la pendant au moins 15 minutes avant de commencer le nettoyage. Ne laissez personne entrer durant celui-ci.
- Évitez de marcher sur des éclats de verre.
- N'utilisez pas d'aspirateur pour nettoyer les premiers débris, car cela peut répandre la vapeur et la poussière de mercure, voire contaminer l'aspirateur.
- Portez des gants jetables pour éviter le contact direct avec le mercure et prévenir les coupures.
- Ramassez les éclats de verre et les débris à l'aide de deux morceaux de papier rigide ou de carton. N'utilisez pas de balai. Utilisez du ruban adhésif pour ramasser les petits éclats de verre ou la poudre.
- Essuyez la surface avec un essuie-tout, un chiffon ou une lingette jetable humide pour enlever toute particule résiduelle.
- **Placez les éclats de verre et le matériel de nettoyage dans un récipient en verre muni d'un couvercle hermétique** pour éviter de répandre la vapeur de mercure.
- Placez immédiatement les **déchets à l'extérieur** de l'immeuble dans une zone protégée hors de portée des enfants. Lavez-vous les mains après les avoir entreposés.
- **Ne jetez pas ces déchets dans les ordures ménagères, ce sont des résidus domestiques dangereux** : apportez-les dès que possible à l'éco-centre de Rivière-des-Prairies, situé au 11400, rue Léopold-Christin ou à la collecte itinérante de RDD.

## Sécurité incendie

# Mois de la prévention des incendies et de la sécurité civile de Montréal

du 16 septembre au 13 octobre 2013



La 4<sup>e</sup> édition du Mois de la prévention du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) se poursuit jusqu'au 13 octobre. Une nouveauté cette année : la sécurité civile a uni ses efforts à ceux du SIM.

En collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, le SIM invite ainsi les citoyens à participer à **La Grande Évacuation qui se tiendra le 9 octobre, à 19 h, partout au Québec. La Grande Évacuation est** un exercice pour inciter les familles à mettre en pratique leur plan d'évacuation en cas d'incendie, le même jour, au même moment.

**Pour consulter la programmation complète du Mois de la prévention des incendies et de la sécurité civile de Montréal, visitez le site Internet du SIM à [ville.montreal.qc.ca/sim](http://ville.montreal.qc.ca/sim).**

## Réglementation

# Abris d'auto temporaires

Ce qu'il faut savoir



Les abris d'auto temporaires sont autorisés à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Toutefois, les structures métalliques peuvent être installées dès le 15 octobre. Voici les normes d'installation à respecter :

- Ces abris doivent être à au moins 1 m du trottoir ou, en l'absence de trottoir, à au moins 1,50 m de la bordure de la chaussée;
- Cette distance peut être réduite à 30 cm si l'abri est muni, de chaque côté, d'une fenêtre constituée d'un matériau transparent d'une superficie minimale 0,4 m<sup>2</sup>;
- Dans ces cas, les fenêtres doivent se trouver à moins de 2,50 m du trottoir ou de la bordure;
- Ces abris doivent être constitués d'une structure métallique tubulaire de fabrication industrielle, recouverte d'un matériau translucide ou transparent de couleur blanche, non rigide (les autres matériaux comme le bois ou le tissu ne sont donc pas acceptés).

**Renseignements : 514 493-5115.**

# Tiges de protection sur les terrains

Respectez les distances

La mise en place de tiges de protection des aménagements paysagers le long du trottoir public est autorisée seulement si les normes suivantes sont respectées à la lettre :

- Seules les tiges en bois dont les dimensions n'excèdent pas 2,5 cm par 5 cm et les tiges en fibre de verre de fabrication industrielle comme VISION + PLUS de 1/4 po par 48 po ou un modèle équivalent sont autorisées. Ainsi, les tiges en acier sont interdites;
- Leur hauteur minimale doit être de 1,20 m et leur hauteur maximale, de 2 m;
- La distance minimale entre chaque tige est de 2 m;

- Leur installation est autorisée uniquement entre le 1<sup>er</sup> novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante.

Suivre ces règles fait en sorte, d'une part, de faciliter le passage des chenillettes sur les trottoirs et, d'autre part, de ne pas présenter de danger pour les passants, notamment les enfants. Nous vous remercions de votre collaboration.

**Renseignements : 514 493-5115.**

## Déneigement des terrains

# Votre entrepreneur a-t-il son permis ?

Conformément au règlement de l'arrondissement, les entrepreneurs qui déneigent les entrées, les allées et les aires de stationnement des terrains privés doivent détenir un permis délivré par l'arrondissement pour l'année courante. C'est au propriétaire de s'assurer que l'entrepreneur qu'il emploie à cette fin détient un tel permis.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule à moteur et de 25 \$ pour tout véhicule

supplémentaire enregistré au même nom. Ce montant est valable pour tous les contrats obtenus sur le territoire angevin. Ce permis est valide du 1<sup>er</sup> novembre d'une année au 31 octobre de l'année suivante et ne peut être cédé à un autre. On peut se le procurer au bureau Accès Anjou, situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

De plus, l'entrepreneur doit poser au moins un poteau délimitant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement.

**Renseignements : 311.**

# Inauguration du jardin communautaire Notre-Dame



En début de saison, le jardin communautaire Notre-Dame a fait l'objet d'une réfection pilotée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement. Le 21 août dernier, la présidente du comité bénévole du jardin, M<sup>me</sup> Francine Lafortune, les jardiniers et leurs familles ainsi que les élus de l'arrondissement ont célébré son inauguration en organisant une épluchette de blé d'Inde. À cette occasion, le maire d'arrondissement, M. Luis Miranda, a remercié chaleureusement la présidente de ses efforts pour assurer le bon fonctionnement du jardin. Pour sa part, M<sup>me</sup> Lafortune a souligné le départ à la retraite de deux jardinières émérites, les sœurs Collette Champagne et Jocelyne Proulx.

*On aperçoit de gauche à droite : sur la première rangée, M<sup>me</sup> Francine Lafortune, présidente du comité du jardin, sœur Collette Champagne, sœur Jocelyne Proulx et M<sup>me</sup> Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou; sur la deuxième rangée, M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement, M<sup>me</sup> Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, M. Luis Miranda, maire d'arrondissement, et M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement.*

## Compost

**Distribution gratuite les 12 et 13 octobre**

Riche en éléments nutritifs, le compost est idéal pour redonner de la vigueur à la pelouse, enrichir le sol des plates-bandes et des arbustes ou encore protéger les plantes vivaces contre les mauvaises herbes. De plus, c'est un moyen horticole efficace qui contribue à réduire l'enfouissement. Les Angevines et les Angevins pourront obtenir gratuitement du compost les samedi 12 et dimanche 13 octobre, de 8 h à 16 h, au Complexe environnemental de Saint-Michel situé au 2235, rue Michel-Jurdant. Les citoyens doivent apporter leur pelle et des contenants solides. Une preuve de résidence est exigée.

## Rappels saisonniers

# Collectes automnales

Quoi ?

Quand ?

Comment ?

### Résidus verts

Résidus verts acceptés : les résidus de nettoyage de jardins, de potagers et d'arbres fruitiers, les rognures de gazon (bien que la pratique de l'herbicyclage soit fortement encouragée), les branches de conifères uniquement (1 m de long et 5 cm de diamètre maximum) et les feuilles mortes

Les mercredis 2, 9 et 16 octobre (résidus verts)  
Les mercredis 23 et 30 octobre (feuilles mortes)  
Les mercredis 6 et 13 novembre (feuilles mortes)

Déposer les contenants rigides réutilisables (boîtes en carton et sacs en papier – **sacs en plastique interdits**) devant le bâtiment, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.

*Note : Afin de lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne, les branches de feuillus sont ramassées à part des résidus verts. En aucun cas, les feuilles ne doivent être poussées dans la rue, les contrevenants s'exposent à des amendes !*

### Objets encombrants et résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

**Encombrants acceptés** : meubles (excluant matelas et meubles rembourrés), électroménagers (enlever les portes), chauffe-eau, appareils dont les halocarbures ont été récupérés.

**Résidus de CRD acceptés** : petites quantités de bois, gypse, mélamine, métaux ferreux et non ferreux, matériaux de revêtement, etc.

Le premier jeudi de chaque mois.

Les objets encombrants doivent être attachés, emballés ou écrasés et être déposés devant le bâtiment, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.

*Note : Il est interdit de déposer des objets rembourrés, des objets contenant des halocarbures et des objets comportant des clous ou de la vitre brisée.*

### Résidus domestiques dangereux (RDD)

Collecte **itinérante** réservée aux particuliers. Les industries, les commerces et les institutions doivent faire appel à l'entreprise privée.

Le 5 octobre de 9 h à 17 h, à la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine

### Apportez les RDD.

Les appareils issus des technologies de l'information (ordinateurs, appareils électroniques) seront également récupérés.

### Branches d'arbres feuillus

#### Sur demande seulement

Branches acceptées  
Les branches de feuillus (frêne, bouleau, érable, orme d'Amérique, chêne, hêtre, tilleul d'Amérique, lilas, etc.)

Les 9 et 23 octobre et les 6 et 20 novembre  
Pour vous en départir, communiquez avec le bureau Accès Anjou au plus tard le lundi précédant la date de la collecte au 311.

S'assurer que le diamètre du tronc n'excède pas 20 cm (8 po), soit la capacité maximale de la déchiqueteuse (ce travail sera fait sur place afin de lutter contre l'agrile du frêne).

Déposer les branches de feuillus sur la propriété, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci après 19 h la veille de la collecte.

Ne pas les attacher, mettre le côté coupé vers la rue.

**Renseignements : 311**

## Soirée-concert Anjou

Jeudi 21 novembre à 19 h 30

### La Compagnie Baroque Mont-Royal



Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le tout Londres *branché* se pressait dans les jardins de la ville pour y entendre chanteurs et instrumentistes. La Compagnie Baroque Mont-Royal recrée cette ambiance en proposant un choix d'airs et de danses conçus pour le théâtre et tirés d'œuvres célèbres de Purcell, de Handel et d'autres compositeurs londoniens. Par leur caractère joyeux et pastoral, ces musiques rendent bien, on le verra, la liberté et la fantaisie des jardins anglais. À la toute jeune compagnie, dirigée par Susan Toman au clavecin, se joindra la pétillante soprano Ellen Wieser et le flûtiste Vincent Lauzer, « Découverte de l'année » au Gala des Prix opus 2012.»

La logistique de ce concert est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte d'Anjou.

Les billets seront en vente 10 \$ l'unité dans les bibliothèques d'Anjou.

Église Jean XXIII : 7101, avenue de l'Alsace. Les portes ouvriront à 18 h 45.

Renseignements : 514 493-8200 (jour)  
514 493-8266 (soir)

CONSEIL DES ARTS  
DE MONTRÉAL



## Spectacle pour les 4 ans et plus

Samedi 26 octobre à 10 h 30

### Sorcière Marie-Laide



Des productions La Caravane à souvenirs

Durée : 40 minutes

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Sorcière Marie-Laide mène une vie recluse dans un mystérieux patelin où tout le monde s'appelle Marie ou Pierre quelque chose. Elle maltraite

son unique compagnon de vie, un pauvre balai trop mal endimanché, et avale des grenouilles comme jamais on a vu pareil animal se faire gober ! Mais que cherche-t-elle ? Chose certaine, elle aura besoin de courage.

Signé par la comédienne Dominique Martel, le texte original est rempli d'humour et déstabilise parfois ceux qui ne sont plus des enfants... pour leur grand plaisir !



## Pour les jeunes

### Les débrouillards L'air

Dimanche 13 octobre, à 13 h 30

Pour les 6 à 12 ans

Bibliothèque Jean-Corbeil

Inscriptions obligatoires

Un atelier à la fois scientifique, instructif et ludique !

### Vendredis agités

Vendredis 4 et 18 octobre, à 15 h 30

Pour les 7 à 12 ans

Bibliothèque Jean-Corbeil

Après l'école, les jeunes sont invités à venir participer aux différentes activités à la bibliothèque : découvertes, contes, jeux, bricolages !

### Contes effrayants !

Mardi 29 octobre à la bibliothèque du Haut-Anjou

Mercredi 30 octobre à la bibliothèque Jean-Corbeil

à 18 h 30

Pour les 6 ans et plus

Les jeunes qui n'ont pas froid aux yeux sont invités à passer une soirée terrifiante à la bibliothèque ! Dans la section jeunesse, nous fêtons l'Halloween avec des contes qui donnent la chair de poule !



**Lire à votre enfant facilite son acquisition du langage, lui permet d'apprendre à écouter et le prépare à reconnaître les mots écrits.**

## Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

## Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

## Pour les adultes

### Les lundis rencontre

Conférence : Top 5 stratégies faciles pour augmenter vos revenus de retraite

Lundi 28 octobre, à 10 h

Bibliothèque Jean-Corbeil

Découvrez des stratégies de placement pouvant augmenter vos revenus de retraite grâce à la conférence animée par M. François Desmarais, conseiller et administrateur en gestion de patrimoine auprès d'une grande banque canadienne.



### Formations aux outils numériques

Initiation au clavier et à la souris

9, 17 ou 23 octobre, à 10 h

Bibliothèque Jean-Corbeil

Inscription requise

Une formation qui s'adresse aux débutants n'ayant jamais ou presque utilisé un ordinateur. Grâce à une série d'exercices pratiques, vous pourrez acquérir les connaissances de base pour le maniement de la souris et les fonctions de base du clavier.

### Initiation à Internet

2, 10 ou 30 octobre, à 10 h

Bibliothèque Jean-Corbeil

Inscription requise

Une formation qui démystifie Internet et tous les concepts et termes qui y sont associés, et qui rend vos recherches sur le web plus efficaces.

### Création d'un compte courriel

Mercredi 16 octobre, à 10 h

Bibliothèque Jean-Corbeil

Inscription requise

Une formation sur la création et l'utilisation d'un compte de courrier électronique.

### Le livre numérique

Mardi 29 octobre, à 19 h

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Inscription requise

Une rencontre interactive qui vise à exposer les notions de base du livre numérique, les différences entre les liseuses et les tablettes, les téléchargements des livres des bibliothèques, etc.

### Création d'un compte Facebook

Vendredi 25 octobre, à 10 h

Bibliothèque Jean-Corbeil

Inscription requise

Une formation sur la création d'un compte Facebook personnel : notions sur les paramètres de sécurité, sur comment s'inscrire puis sur l'utilisation de la page.